

immédiatement à la dernière année de guerre, une moissonneuse-batteuse automatique de dix à douze pieds se payait \$2,800. Aujourd'hui, elle en coûte environ \$6,000. On peut donc, d'après l'exemple fourni par le prix d'une seule machine agricole, se rendre compte dans quelle mesure les frais de production agricole ont augmenté pendant les dernières années.

Il y a une semaine, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a laissé entendre d'une façon assez nette, en cette enceinte, que l'agriculture était passablement prospère; cependant, dans le même discours, il nous a dit que pas plus de 10 p. 100 des agriculteurs de l'Est du pays gagnaient suffisamment pour verser l'impôt sur le revenu, tandis que dans l'Ouest la proportion des agriculteurs versant cet impôt ne dépassait pas 15 p. 100. A la vérité, les chiffres qu'il a mentionnés étaient plutôt élevés, puisqu'une vérification indique que la proportion des agriculteurs versant l'impôt sur le revenu, dans l'Est et dans l'Ouest, est de beaucoup inférieure aux 10 et 15 p. 100 qu'a mentionnés le ministre.

**Le très hon. M. Gardiner:** Qu'il me soit permis de modifier juste un mot. Je le voudrais bien.

**M. Coldwell:** Oui!

**Le très hon. M. Gardiner:** Je ne crois pas avoir prétendu que les agriculteurs étaient prospères. J'ai dit qu'ils étaient en meilleure posture que jamais auparavant. Voilà tout.

**M. Coldwell:** Je vais m'en tenir à la façon de s'exprimer du ministre: ils sont en meilleure posture que jamais auparavant. Mais, d'après ce qu'a dit le ministre, on peut déduire, selon moi, que leur situation présente est passablement bonne. Toutefois, j'accepte ce que dit le ministre, savoir qu'ils sont en meilleure posture que jamais auparavant. A la vérité, cela ne revient-il pas à admettre qu'au cours des ans nous avons considéré l'agriculture, chez nous, comme une industrie périliciteuse? Lorsqu'il est question du revenu des cultivateurs de nos jours, tout ce qu'on trouve à dire, c'est que les agriculteurs sont en meilleure posture qu'ils ne l'ont été par les années passées.

Cette observation m'amène à parler de l'objet d'un amendement de ce genre. A mes yeux, l'amendement a pour objet d'exhorter le Gouvernement et la Chambre des communes,—car je n'en impose pas la responsabilité entièrement au Gouvernement,—à chercher à favoriser l'adoption de mesures qui assureront une plus grande stabilité de revenus à nos cultivateurs. Après avoir observé pendant un certain nombre d'années les mesures qu'on a mises en vigueur dans certains autres

pays, j'en ai conclu,—et j'en suis venu à cette conclusion il y a quelque temps,—que notre agriculture ne sera jamais prospère si nous n'avons pas recours à une autre mesure que celle des prix minimums, à un régime garantissant pendant une certaine période des prix minimums à l'égard des denrées que nos cultivateurs produisent ou, en d'autres termes, une forme de prédétermination des prix des produits agricoles. De fait, en ce qui concerne le beurre, nous avons un prix minimum depuis deux ans. C'est excellent. C'est un pas dans la voie qui conduira à l'établissement d'un programme plus vaste, je l'espère bien, avec le temps.

Nous avons été témoins des fluctuations des prix des bovins de boucherie au cours de l'an passé. Évidemment, la vente des bovins ne s'effectue pas de façon aussi ordonnée que la vente des céréales. Je reconnais volontiers que les difficultés sont plus grandes. On peut emmagasiner les céréales; mais, lorsqu'un animal de boucherie est prêt pour le marché, c'est à peu près le temps où on doit le vendre. Je reconnais volontiers que la vente des bovins présente peut-être de plus grandes difficultés; mais je crois qu'on pourrait établir un programme, du moins une commission de la vente des bestiaux, qui garantirait à nos éleveurs des revenus plus stables pour une période déterminée qu'au cours des quelques dernières années.

Si nous voulons stabiliser ainsi les prix des produits agricoles, et si nous voulons, comme il nous faudra finalement le faire, déterminer les rapports entre les frais de production des denrées agricoles et le prix que le cultivateur en obtient, il faut évidemment que nous songions aussi à la mise en vente de ces produits. Je n'aborderai que brièvement cette question cet après-midi. En examinant les événements de plusieurs années, on constate que la ligne de conduite que nous avons suivie durant les quelques dernières années, qui consiste à compter plus qu'auparavant sur les marchés américains, posera bientôt aux cultivateurs et au pays un grand nombre de problèmes.

Avant de venir à la Chambre cet après-midi, j'ai étudié des données fort intéressantes indiquant les divers niveaux proportionnels de notre commerce de 1920 à 1952. J'ai constaté un fait extrêmement intéressant: immédiatement après la première guerre mondiale, en 1920, les États-Unis nous achetaient une assez grande partie de nos produits agricoles. Il en a été de même après la seconde guerre mondiale. Mais si l'on étudie la période de l'entre-deux-guerres, et particulièrement celle de la crise, on remarque qu'en ce qui a trait au Royaume-Uni et aux États-Unis, la situation présentait les caractéristiques sui-